

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 23679**

Intitulé

Photographe

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION

QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION

EFET - Ecole française d'enseignement technique privé directeur

Niveau et/ou domaine d'activité

II (Nomenclature de 1969)

6 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

323 Techniques de l'image et du son, métiers connexes du spectacle

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le/la Photographe peut évoluer au sein d'une agence, d'un groupe de presse ou d'un média, en tant que salarié ou, comme c'est souvent le cas, en tant que travailleur indépendant.

Il/elle travaille en général sur des projets pour lesquels il/elle collabore avec des équipes de tailles différentes. Amené (e) à travailler en studio avec un matériel adapté à la réalisation d'images d'art ou à intervenir sur le terrain pour couvrir des événements, il/elle doit être à la fois autonome et capable de s'adapter à tous types de situations pour réussir à réaliser des images de niveau professionnel susceptibles d'être exploitées.

Son premier travail est de réussir à intervenir sur des projets qui l'intéressent et correspondent au domaine dans lequel il/elle souhaite évoluer. Pour cela il/elle doit être capable d'assurer sa propre promotion auprès de clients potentiels pour obtenir des missions. Une fois embauché (e), son intervention comporte trois phases :

1° La préparation des missions - préparation du matériel, repérage des lieux, anticipation des conditions de déroulement de séances, etc.

2° La conduite de séances de photographies et de réalisation des images.

3° Le travail d'exploitation et de mise en scène de clichés pour les rendre exploitables par le client en fonction de ses objectifs.

Le/la titulaire possède les compétences suivantes :

Promotion, prospection et conception de projets photographiques

1 - Promouvoir son activité de photographe

2 - Concevoir des projets pour répondre à des demandes de clients

Préparation de missions de production d'images et de travaux photographiques

1 - Préparer des déroulements de missions

2 - Sélectionner des techniques et des matériels adaptés à des projets

3 - Sélectionner des lieux, des modèles et des accessoires

Management d'équipes techniques et réalisations de photographies

1 - Diriger des équipes techniques pour des prises de vue

2 - Diriger des séances photos

Développement et éditions de travaux photographiques

1 - Développer des travaux photographiques

2 - Editer des travaux photographiques

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

presse quotidienne, magazine et corporate, web press, webdocumentaire.

édition, communication publicitaire et institutionnelle, site internet, architecture et immobilier, publications scientifiques et médicales.

magazines et catalogues de mode

magazines de sport

E.commerce

poste-production

photographe

photographe professionnel

photographe indépendant ou freelance

artiste

photographe salarié d'une entreprise ou institution publique

photographe retoucheur

photographe en post-production numérique

tireur "fine art" en numérique ou argentique

photographe dans les domaines de la publicité, de la mode, du reportage, du corporate, de la beauté, de l'architecture, de l'illustration, du portrait, du photo journalisme, du web documentaire, de la photographie d'auteur

specialiste du traitement numérique de l'image, dans la retouche et les effets spéciaux

Codes des fiches ROME les plus proches :

E1201 : Photographie

E1203 : Production en laboratoire photographique

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Pour la formation :

La certification comprend quatre composantes majeures :

- 1 - Réalisation et présentation d'un book et d'un site Internet (ou blog) de travaux photographiques réalisés.
- 2 - Présentation d'un travail photographique personnel.
- 3 - Rédaction, remise et présentation d'un rapport d'expérience analysant des déroulements de missions réalisées par le candidat.
- 4 - Application des différentes techniques de développement à partir de clichés identiques et présentation des différences devant un jury.

Pour la VAE :

La validation partielle s'appuie sur les quatre blocs d'activités du référentiel d'activités et de compétences.

Le candidat élabore un dossier relatant ses expériences professionnelles qui sert de base à un entretien avec le jury.

Validité des composantes acquises : 5 an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OU	NON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X		Le jury est composé de 16 membres avec voix délibératives dont : - 1 président/e extérieur/e à l'établissement et professionnel/le du secteur , - 13 professionnels/les du secteur, - 2 représentants/es de l'EFET.
En contrat d'apprentissage		X	
Après un parcours de formation continue	X		Le jury est composé de 16 membres avec voix délibératives dont : - 1 président/e extérieur/e à l'établissement et professionnel/le du secteur , - 13 professionnels/les du secteur, - 2 représentants/es de l'EFET.
En contrat de professionnalisation	X		Le jury est composé de 16 membres avec voix délibératives dont : - 1 président/e extérieur/e à l'établissement et professionnel/le du secteur , - 13 professionnels/les du secteur, - 2 représentants/es de l'EFET.
Par candidature individuelle		X	
Par expérience dispositif VAE prévu en 2014	X		Le jury est composé de 16 membres avec voix délibératives dont : - 1 président/e extérieur/e à l'établissement et professionnel/le du secteur , - 13 professionnels/les du secteur, - 2 représentants/es de l'EFET.

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 17 juillet 2015 publié au Journal Officiel du 25 juillet 2015 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, au niveau II, sous l'intitulé "Photographe" avec effet au 17 juin 2010, jusqu'au 25 juillet 2020.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

Autres sources d'information :

Site internet : <http://www.efet.fr/>

Lieu(x) de certification :

EFET - ECOLE FRANCAISE D'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE PRIVEE

110 rue de Picpus, 75012 Paris

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

EFET - ECOLE FRANCAISE D'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE PRIVEE

110 rue de Picpus, 75012 Paris

Historique de la certification :